

Rappel du Règlement Général :

>> ARTICLE 68 - LE CLUB - JEUNES -

Le « Club Jeunes » offre à une Association Sportive Scolaire une pratique complémentaire de l'activité Volley-Ball dans le cadre de la FFVB.

68A – Conditions

- Le « Club Jeunes » est établi à partir d'une Convention de Partenariat entre une structure de la FFVB (Club et/ou Comité Départemental et/ou Ligue), et une Association Sportive Scolaire. Cette convention devra obligatoirement mentionner si le « Club Jeunes » s'engage ou non dans un championnat de la FFVB.
- Si le parrainage s'effectue avec un club local, celui-ci devra être justifié par sa proximité et la convention prévoira tous les échanges de service entre les deux structures (aide matérielle, aide aux déplacements, cadres d'appoint, etc....).
- La création du « Club Jeunes » est soumise à l'accord annuel du président de l'Association Sportive Scolaire (le chef d'établissement) et à celui de la Direction Départementale du sport scolaire.
- Le « Club Jeunes » s'adresse aux licenciés de l'AS scolaire avec laquelle ils participent aux compétitions Scolaires Volley-Ball.

68B – Création et affiliation à la FFVB

- Le responsable de l'Association Sportive Scolaire complète le formulaire « Affiliation ou ré-affiliation à la FFVB » qu'il envoie à sa Direction Départementale du Sport Scolaire.
- La Direction Départementale du Sport Scolaire donne (ou non) son accord pour la création du « Club Jeunes ».

Le responsable de la structure fédérale créatrice du « Club Jeunes », envoie en double exemplaire :

- la convention de partenariat.
- le formulaire « Affiliation ou ré-affiliation à la FFVB » validé par la Direction Départementale scolaire.
- le formulaire « Créations ou renouvellement de licences FFVB » à son Comité Départemental, qui adressera lui-même ces documents, après y avoir apposé son avis, à la Ligue Régionale.

- La ligue Régionale envoie l'un des deux exemplaires à la FFVB (CCSR) qui, après étude du dossier, procèdera ou non à l'enregistrement de l'affiliation ou de la ré-affiliation et des créations ou renouvellement de licences, ainsi qu'à la validation des devoirs d'accueil et de formation pour le club parrain s'il existe.

68C – Les règles FFVB

▪ Admission aux compétitions

- La FFVB ne perçoit pas de droit, sur l'affiliation ou la ré-affiliation d'un « Club Jeunes ».
- L'affiliation à la FFVB permet aux équipes du « Club Jeunes » de participer à toutes ses activités : nationale (Fédération), régionales (Ligues), départementales (Comités).
- Pour inscrire une équipe dans une compétition, il suffit que le « Club Jeunes » ait été entériné et que les formalités d'inscription à l'épreuve soient effectuées selon les modalités et les dates limites prévues par les Commissions Sportives afférentes.

▪ Licences

- Les licences du « Club Jeunes » sont offertes par la FFVB, ainsi que pour son responsable (le professeur d'EPS en charge du « Club Jeunes ») lors de leur création. Les renouvellements sont à la charge des structures fédérales partenaires.
- Les joueurs(ses) du « Club Jeunes », licenciés(es) alors AS SCOLAIRE – FFVB participant à une épreuve FFVB (national, régional ou départemental) peuvent également être retenus(es) dans les stages de détection et les structures fédérales d'entraînement. Ils (elles) peuvent être sélectionné(e)s dans les équipes de France et figurer sur les listes des sportifs de haut niveau. Joueurs et enseignants peuvent s'inscrire aux formations d'arbitre FFVB.
- Si le « Club Jeunes » a comme support un club parrain, le carton de licence devra mentionner cette double appartenance Club Jeunes-Club parrain lui permettant de jouer dans les deux structures à condition qu'elles ne participent pas à la même compétition.



Club jeunes

AFFILIATION OU RE-AFFILIATION A LA F.F.V.B.

HOMOLOGUE LE :// 20.....

Sous le N° :

Ligue

Dépt

Club

LIGUE : Saison : /

Nom de l'Association Sportive et établissement scolaire (en toutes lettres et en majuscules) :

.....

Parrainé par le Club, Comité ou Ligue

Déclaration du Président de l'Association Sportive de l'Etablissement Scolaire :

Je soussigné(e),, Président de l'Association Sportive de l'Etablissement Scolaire désigné ci-dessus, certifie que les membres du « Club Jeunes » pour lesquels une licence F.F.V.B. sera demandée sont :

- licenciés à l'U.N.S.S
- médicalement aptes à la pratique du Volley-Ball dans les catégories d'âges où ils pratiquent
- ont l'autorisation parentale pour pratiquer le Volley-Ball
- ont été informés des conditions et limites offertes par la licence-assurance de la F.F.V.B.
- ne sont pas radiés d'une autre fédération sportive qui a adressé une demande d'extension au CNOSF

Fait àle

Le Président, chef d'établissement (cachet et signature)

Cadre réservé à l'UNSS Dépt.	Cadre réservé à la Ligue	Cadre réservé au Comité Dépt.
Date d'arrivée à l'UNSS :/..... /	Date d'arrivée à la ligue:/ /.....	Date d'arrivée au Comité :/...../.....
Avis de l'UNSS	Avis de la Ligue	Avis du Comité
Favorable – Défavorable	Favorable – Défavorable	Favorable – Défavorable
Cachet et signature :	Cachet et signature :	Cachet et signature :



Club jeunes

Saison /

CREATIONS OU RENOUVELLEMENTS DE LICENCES F.F.V.B.

Elles peuvent être établies selon deux méthodes : _____

- soit plus en liste (ci-dessous) au moment de la demande d'affiliation ou de ré-affiliation
- soit plus ponctuellement ou lors de demandes complémentaires, à l'aide du bordereau individuel de demande de licence (voir doc. « Bordereau licence individuelle club jeunes ») auquel sera joint obligatoirement la photocopie de la licence UNSS. Ces deux documents seront adressés (en double exemplaire) à la Ligue Régionale de Volley-Ball qui établira la licence FFVB.

Nom de l'Association Sportive de l'établissement scolaire (en toutes lettres et en majuscules) :

.....

N° de l'association :

Responsable du Club Jeunes (licence offerte) :

NOM / Prénom : Date de Naissance : / /

Adresse
.....

	NOMS Prénom joueur(se)	Date de naissance	N° Licence (si renouvellement)	Adresse
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				